



## Éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire

Direction générale de la formation des jeunes > Direction de l'évaluation



### Renouveler l'encadrement local en évaluation des apprentissages

Guide à l'intention des écoles et des commissions scolaires  
(version [française, 1776 ko](#), code ministériel : 13-4604)  
(version [anglaise, 1300 ko](#), code ministériel : 13-4604A)

#### Partie II - Instrumentation

- volet 1 (version [française, 963 ko](#), version [anglaise, 1,511 ko](#))
- volet 2 (version [française, 1 074 ko](#), version [anglaise, 1,122 ko](#))
- volet 3 (version [française, 995 ko](#), version [anglaise, 1,036 ko](#))
- volet 4 (version [française, 1 021 ko](#), version [anglaise, 1,079 ko](#))
- volet 5 (version [française, 903 ko](#), version [anglaise, 1,309 ko](#))
- volet 6 (version [française, 876 ko](#), version [anglaise, 884 ko](#))

Le présent Guide constitue une réponse aux besoins exprimés par les écoles et les commissions scolaires dans le contexte de l'implantation de la Politique d'évaluation des apprentissages adoptée en octobre 2003. Cette politique est assortie d'un plan de mise en oeuvre qui comporte des indications relatives au soutien qui devra être fourni sur demande aux écoles en vue de l'élaboration de leurs propres normes et modalités d'évaluation. En plus de permettre aux écoles d'établir leurs normes et leurs modalités d'évaluation, ce Guide permettra de procéder au renouvellement de l'encadrement local pour tous les autres aspects de l'évaluation qui relèvent du milieu scolaire.

Page mise à jour le mercredi 27 septembre 2006

© Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport | © Équipe de réalisation  
1035, rue De La Chevrotière, Québec, Québec, G1R 5A5



© Gouvernement du Québec, 2007